



réalisé par fournisseur-energie.com

## Qui est responsable et doit se charger de l'élagage sur votre terrain ?

Enedis est le gestionnaire de réseau de distribution de l'électricité en France. Il alimente 95% des foyers français en électricité. Il est en charge notamment : du raccordement d'un logement neuf au réseau d'électricité, de la mise en service des compteurs d'électricité après avoir souscrit un abonnement auprès du fournisseur de son choix, de la maintenance du réseau d'électricité.

**→ Il est de la responsabilité du propriétaire ou de l'occupant du terrain de prendre en charge l'élagage dans ces 3 situations**



**Situation n°1 :** L'arbre est planté sur votre terrain et il déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique.

source : Enedis



**Situation n°2 :** L'arbre a été planté après la construction de la ligne électrique qui se trouve au-dessus du domaine privé. Si l'arbre était présent avant la construction de la ligne, Enedis (ex-ERDF) aura le devoir de prendre en charge l'élagage de l'arbre en question.

source : Enedis



**Situation n°3 :** L'arbre se trouve à proximité du câble qui alimente en électricité la propriété

source : Enedis

Enedis souhaite que l'élagage soit réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues lors de la construction des lignes (norme NFC 11-201). En cas de chute d'arbre ou de branche sur la ligne électrique, le propriétaire ou le locataire, en tant que gardien de l'arbre, est présumé responsable des dommages causés à la ligne. Enedis pourra ainsi vous réclamer réparation des préjudices subis.